



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Direction Nationale des Forêts et de la Faune
Projet « Renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée Forestière »
PIMS: 6016-Project ID: 00107544 -

DEMANDE DE PRIX
(Biens)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 16/07/2026
	N° DE REFERENCE : _____/PRACC-GF/ Semences de maraichages/_____/2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre meilleure offre de prix pour l'acquisition des **Semences de maraichages pour 3000 femmes maraîchères dans le cadre de la mise en place et la promotion de systèmes de maraîchage innovants et résilients** dans la zone d'intervention du projet PRACC-GF tels que décrits en détail en page 4 de la présente demande de cotation. Les offres reçues après l'échéance seront rejetées.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 1 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **17 Août 2026 à 23 H 59 (GMT)** à l'adresse email suivante : achat.bs.peged@gmail.com

Veuillez prendre note des exigences concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Siège Social du projet dans la Commune Urbaine de N'Zérékoré, Quartier Horoya, à l'Inspection Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
Services attendus	La fourniture et le transport des semences maraîchères à l'attention de 3 000 femmes pour la mise en place et la promotion des cultures maraîchères résilientes dans 5 préfectures d'intervention du PRACC-GF en Guinée Forestière : N'Zérékoré, Lola, Macenta, Yomou et Beyla.

Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PRACC-GF)	10 jours à partir de la date d'émission du bon de commande. Pénalités de retard de 0.5% de la valeur total du contrat/marché seront appliquées pour chaque jour de retard. Le Bon de Commande sera résilié quand le montant total de la pénalité atteint les 10% de la valeur du contrat/bon de commande. Date indicative de début prévue : 10 Septembre 2026 Date indicative de fin prévue : 20 Septembre 2026
Calendrier de livraison	10 jours après émission du bon de commande
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	GNF
Date-limite de soumission de l'offre de prix	17 Août 2026 à 23 H 59 (GMT)
Tous les documents, y compris les catalogues, les Fiches techniques ; les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés en français	Français
Spécifications	- Par spéculation, les semences doivent être : saines, matures, à faible taux d'humidité, à pouvoir germinatif viable (80%) de taux de germination et bien conditionnées approuvées par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage à travers ses structures déconcentrées. - Les semences doivent être bien conditionnées dans des boîtes ou des sachets en plastique, bien emballés avec des indications sur la provenance, la quantité (gr ou Kg), la date péremption, le Nom et adresse du Fournisseur ; - Chaque spéculation doit être accompagnée d'une fiche technique.
Moyens de fonctionnement	Le prestataire retenu sera chargé du conditionnement et du transport des semences certifiées aux chefs-lieux des préfectures de Nzérékoré, Macenta, Lola, Yomou et Beyla. - Le projet à travers les Points focaux préfectoraux sera chargé du transport au niveau des bénéficiaires. Dans le cadre de cette action, les résultats suivants sont attendus : - Les semences répondant aux spécifications indiquées dans les présents TdR sont acquises et transportées dans les sites indiqués ; - Le bon de commande, les factures pro-forma et définitive sont livrées à temps à l'UGP ; - Les bordereaux de réception, dûment signés par les Points Focaux préfectoraux et certifiés par le Directeur préfectoral de l'Agriculture.
Documents à fournir	Le formulaire fourni dans l'annexe 1, dûment rempli,

	conformément à la liste des exigences indiquées ci-dessous : • Documents d'existence légale (Registre de commerce) ; • Agrément en cours de validité ; • Certification de qualité des semences • Fiches techniques des semences • Tout autre document garantissant la provenance, etc.
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	La durée accordée est de 180 jours. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Projet PRACC-GF pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de celle qui a été initialement indiquée dans la présente demande de prix. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	Non acceptées
Conditions de paiement	100% dès la livraison complète des biens certifiés
Critères d'évaluation	Conformité technique/respect de toutes les exigences, Fiches techniques, et prix le plus bas¹ Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court Acceptation sans réserve du Bon de commande /des conditions générales du contrat.
Type de contrat devant être signé	Bon de Commande
Conditions particulières du contrat	Le contrôle qualité des semences livrées en rapport aux spécifications sera assuré par le Ministère de l'Agriculture et de l'élevage à travers ses structures déconcentrées.
Annexes de la présente Demande de Prix	Spécifications des biens requis (Page 4-7) Formulaire de soumission de l'offre de prix (Page 4-7)

Date : 16/07/2026

Signature :



Ibrahim Ciré CISSE

Directeur National du PRACC-GF

¹ Le Projet PRACC-GF se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR

Les présents formulaires ci-dessous doivent être soumis uniquement sur le papier entête officiel du fournisseur.

III. REPARTITION DES BESOINS PAR SPECULATION ET PAR PREFECTURE

Tableau 1. Aubergine var Kotobi F1 (œuf): Conditionnement en sachet de 20 gr, et emballer par lot préfecture et sous – lot Commune Rurale (CR)

Préfecture	Commune Rurale	Nombre de ménages	Aubergine locale (gr), var Kotobi F1 (œuf)	Quantité aubergine (gr)	Prix Unitaire (GNF)	Montant (GNF)
	Gouécké	250	20	5000		
Nzérékoré	Koulé	250	20	5000		
	ST1	2500		10 000		
	Nionsomoridou	250	20	5000		
Beyla	Moussadou	250	20	5000		
	ST2	500		10 000		
Lola	Kokota	250	20	5000		
	ST3	250		5000		
Yomou	Diécké	250	20	5000		
	Bignamou	250	20	5000		
	ST4	500		10 000		
Macenta	Vassérédou	250	20	5000		
	ST5	250		5000		
T1- Aubergine		2000		40 000		

Arrêté le présent détail à la somme total de Francs Guinéens.

Nom et signature du soumissionnaire

Tableau 2. Gros piment var SAF ou Thaïlandais

Préfecture	Commune Rurale	15000	Gros Piment var SAF ou Thaïlandais	Total Piment (gr)	PU G(NF)	Total (GNF)
	Gouécké	250	12	3000		
Vzérékoré	Koulé	250	12	3000		
	ST1	500		6 000		
	Nionsomoridou	250	12	3000		
Beyla	Moussadou	250	12	3000		
	ST2	500		6 000		
Lola	Kokota	250	12	3000		
	ST3	250		3000		
Yomou	Diécké	250	12	3000		
	Bignamou	250	12	3000		
	ST4	500		6 000		
Vacenta	Vassérédou	250	12	3000		
	ST5	250		3000		
Total Piment		2 000		24 000		

NB : Conditionnement en sachet de 12 gr, et emballer par lot préfecture et sous – lot CR
Arrêté le présent détail à la somme total de Francs Guinéens.

Nom et signature du soumissionnaire